

**Compte-rendu rédigé par les élus de l'opposition :
Michel Aurignac, Patrick Moura et Corinne Panatier.**

Absents :

Bérénice Daban,

Edith Graveleau procuration à Marie-Françoise Capélani.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise Capélani.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du jeudi 27 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

1 – Ouverture de crédits 2026 :

Le maire propose d'affecter la somme de 230 000 € pour l'ouverture des crédits en ce début d'exercice 2026. La répartition de cette somme est la suivante :

- Voirie 2026 : 50 000 €
- Bâtiments communaux - bâtiments privés : 50 000 €
- Bâtiments communaux - bâtiments publics : 30 000 €
- Acquisition matériel : 40 000 €
- Pôle médical : 60 000 €

Sur ce dernier point l'extension du cabinet médical est prévue pour l'accueil d'un futur médecin et d'un dentiste.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

2 – Régularisation du déplacement d'une portion de voie communale :

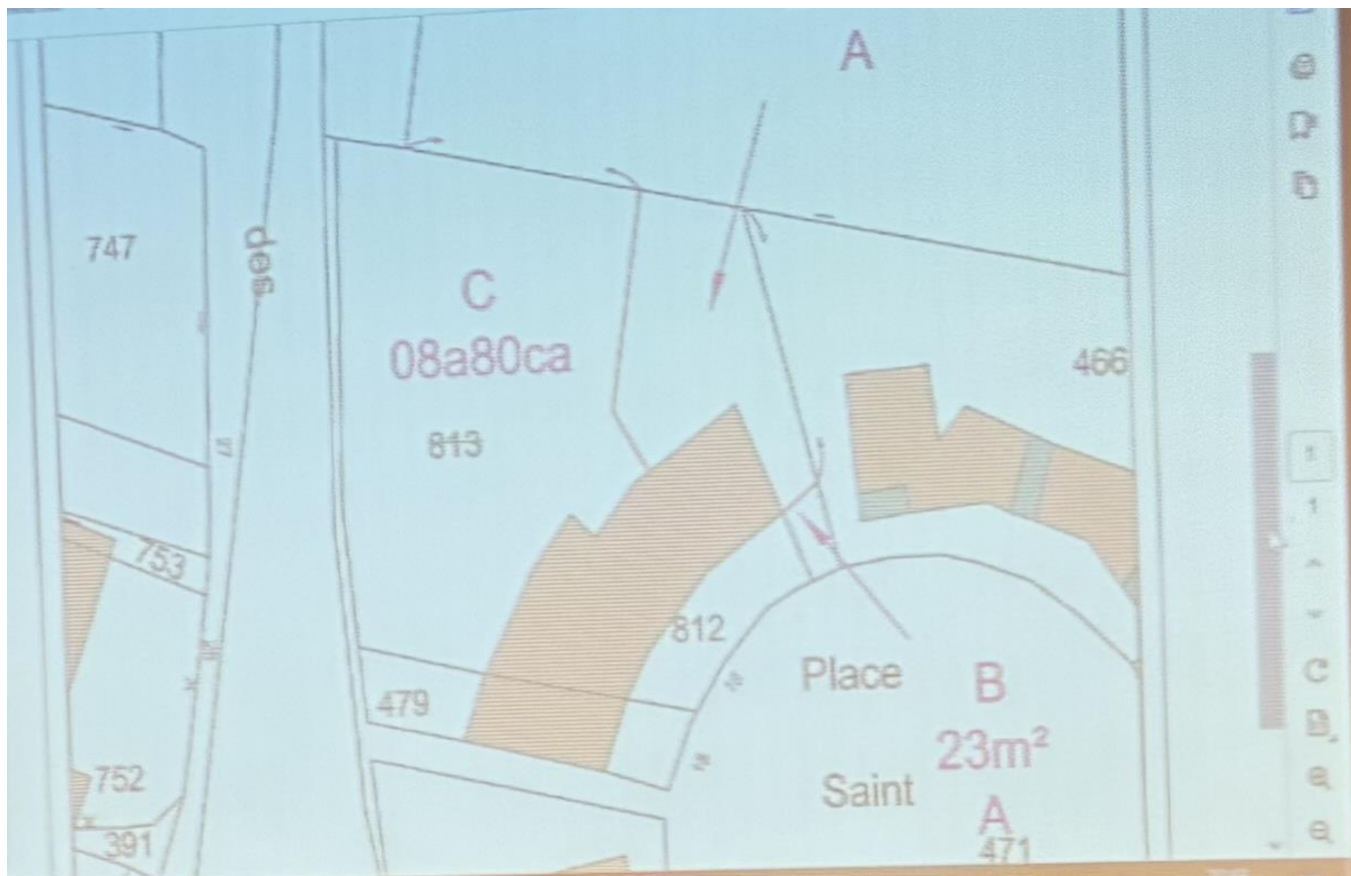
Le chemin de La Serre a fait l'objet d'une modification du cadastre afin de rendre à César ce qui est à César. Au fil des décennies, des empiètements sur le domaine public et sur le domaine privé ont entraîné un mouvement des limites de propriété. L'intervention d'un géomètre et la rédaction des actes notariés ont été nécessaires.

Le coût global de cette assistance s'élève à 1 000 €.

Adopté à l'unanimité.

3 – Cession de terrain communal :

Les kinésithérapeutes ont souhaités agrandir leur cabinet. Dans cette optique ils ont proposé à la mairie d'acquérir une parcelle attenante à leur bâtiment.



Le maire souligne que l'accès à la zone de stockage de l'épicerie Lou Papa se fera par la zone notée 479. Comme le relevait Alexandre Larruhât, cette section appartient à la propriétaire du salon de coiffure. Une solution sera trouvée pour que les camions puissent décharger les fournitures facilement.

Les conseillers municipaux valident à l'unanimité la vente des 289 m² (zone A) au tarif de 7 225 € HT (25€ le m²).

Les camions de livraison ne pourront plus utiliser l'accès qui leur est réservé.



4 – Convention avec l'APGL cantine scolaire :

L'Agence Publique de Gestion Locale sera chargée de suivre le dossier de la construction de la cuisine scolaire (délibération du 27/11/2025). Le coût de cette prestation sera de 37 060 €. Ce point est adopté par 17 voix pour et une contre.

5 – Tarif location du cabinet médical :

Le docteur Christophe Jouhet vient rejoindre le docteur Philippe Crétal au cabinet médical. Après un léger rajeunissement des locaux, le praticien va s'installer à compter du 1er mars 2026 dans une pièce disponible.

A l'unanimité les élus fixent le loyer mensuel à 500 € pour chaque généraliste.

6 – Création des emplois d'été 2026 :

Du 6 juillet au 28 août 2026, la commune propose aux Assonnais nés en 2008 de travailler pour une période de 15 jours dans le service technique.

Les candidatures devront être adressées au plus tôt à la mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire a promis d'adresser l'état de la dette communale aux élus.

Michel Aurignac a signalé l'état déplorable du croisement de la route de Capbis et de la route d'Arthez d'Asson.

Séance terminée à 21h

Les rédacteurs : Corinne Panatier, Michel Aurignac, Patrick Moura.